



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/5/2
27 avril 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Cinquième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Note du secrétariat sur le rapport de l'expert indépendant chargé
par le Secrétaire général d'examiner la situation
des droits de l'homme en Somalie**

En raison de l'insécurité due aux conflits qui ont éclaté récemment en Somalie, M. Ghanim Alnajjar, expert indépendant, n'a pas été en mesure d'effectuer sa mission annuelle en Somalie comme prévu et se trouve donc dans l'impossibilité de soumettre un rapport à la cinquième session du Conseil des droits de l'homme. L'expert indépendant projette toutefois de faire le point oralement sur la situation des droits de l'homme en Somalie au Conseil des droits de l'homme à l'occasion du dialogue interactif prévu avec les États Membres.
